

Le CHU de Montpellier et le GHT Lozère signent leur convention d'association

Ce 28 juin, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Lozère, mis en place en juillet 2016 et regroupant 14 membres, et le CHU de Montpellier signent leur convention d'association pour mieux coordonner les parcours de soins des patients.

Prévue par la loi de modernisation du système de santé, cette convention d'association entre le GHT Lozère et le CHU de Montpellier s'inscrit dans la dynamique de construction des parcours de soins sur le territoire **pour délivrer le bon soin, au bon patient, au bon endroit.**

Des coopérations existent déjà entre les établissements lozériens et le CHU de Montpellier, en urologie par exemple, avec un médecin à temps partagé, en gastro-entérologie, en chirurgie orthopédique et en hématologie grâce au développement de consultations avancées.

La signature de cette convention constitue néanmoins une étape importante de la coopération entre le CHU de Montpellier et le GHT Lozère pour mieux répondre aux besoins de santé de la population. Elle ouvre de nouvelles perspectives **en élargissant les collaborations dans plusieurs filières**, en pédiatrie, en psychiatrie ou encore en chirurgie digestive par exemple. Elle permet également d'intégrer le GHT Lozère dans des **projets de télémédecine** en dermatologie et en imagerie notamment pour rapprocher l'expertise médicale du lieu de vie du patient. Cette association vise aussi à faciliter le parcours des patients du GHT Lozère qui nécessitent un accès aux plateaux médico-techniques spécialisés du CHU de Montpellier, pour la neurochirurgie ou la chirurgie cardiaque par exemple, et aux filières spécifiques portées par le CHU pour le diagnostic et le suivi des maladies rares. Les patients accueillis au sein des établissements du GHT pourront ainsi bénéficier d'un parcours de soins dans lequel les compétences du CHU de Montpellier seront aux services de la population lozérienne.

Le GHT Lozère au service des patients du territoire

Regroupant 14 membres, le GHT Lozère constitue l'un des plus importants de France en nombre d'adhérent. L'Hôpital Lozère, établissement de référence, est accompagné du Centre Hospitalier Spécialisé F. Tosquelles de St Alban, du Centre Hospitalier de proximité Fanny RAMADIER de Saint Chély d'Apcher, du Centre Hospitalier de proximité Théophile Roussel de Florac, du Centre Hospitalier de proximité Saint Jacques de Marvejols et du Centre Hospitalier de proximité de Langogne. En outre, le GHT est composé de 8 établissements pour personnes âgées : les EHPAD de Vialas, de Villefort, du Bleyard, de Nasbinals, de Luc, d'Auroux, du Collet de Dèze, de Meyrueis, de la Résidence Piencourt.

Enfin, la spécificité du GHT de Lozère réside également dans sa politique d'adhésion territoriale qui lui permet de compter des membres associés et des partenaires regroupant plus de 53 établissements sanitaires et médico-sociaux de Lozère (établissements d'hospitalisation à domicile, de soins de suite et de réadaptation, établissements médico-sociaux notamment dans le champ du handicap).

En signant cette convention, le GHT Lozère s'associe au CHU de Montpellier pour **la gestion de la démographie médicale** sur le territoire. Il s'agit de mettre en place un outil partagé de gestion prévisionnelle des emplois médicaux, d'informer de manière coordonnée les jeunes praticiens des opportunités de recrutement sur le territoire et de favoriser l'accès des médecins du GHT aux ressources du CHU pour maintenir leurs compétences en intervenant sur des plateaux techniques innovants. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique visant à favoriser la pérennisation des compétences médicales sur le territoire de Lozère au service de la population.

En ce qui concerne **la formation**, la coordination entre le CHU, la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes et le GHT Lozère, permettra une répartition des stages d'internes répondant aux besoins des formations des futurs praticiens tout en assurant un maillage du territoire. Pour cela, les signataires s'engagent à faciliter le **développement de l'enseignement à distance** et à généraliser, grâce à la mutualisation des moyens, le recours aux outils de simulation, technique essentielle de formation pour les futurs professionnels de santé.

Le CHU de Montpellier : établissement de recours et référence de l'Occitanie Est

Le CHU de Montpellier regroupe 8 établissements et emploie près de 11 000 personnes dont 1 300 médecins. Il est le 6ème CHU de France, avec 2 574 lits et places, répartis en 12 pôles hospitalo-universitaires. Véritable pôle d'excellence et 3ème employeur de la région Occitanie, il prend en charge plus de 230 000 hospitalisations par an, environ 540 000 consultations externes et 3 600 naissances.

Le CHU de Montpellier constitue l'établissement de recours de l'Occitanie Est pour toutes les prises en charges hautement spécialisées : chirurgie cardiaque, neurochirurgie, greffes, grossesses complexes avec une maternité de niveau III, chirurgie pédiatrique spécialisée, centres de référence pour la prise en charge des maladies rares...

Pour cela, il dispose d'un plateau médico-technique de pointe avec, notamment, 10 salles d'imagerie interventionnelles, 1 robot opératoire, 2 plateformes génomiques et 4 séquenceurs NGS pour le séquençage de l'ADN.

Favoriser l'égalité d'accès aux soins pour tous et structurer une offre de soins publique graduée ouverte à l'ensemble des patients du territoire, tels sont les objectifs de cette convention d'association, signée le 28 juin par, M. Patrick Julien, Directeur de l'Hôpital Lozère, établissement support du GHT Lozère, M. Thomas Le Ludec, Directeur Général du CHU de Montpellier, le Dr. Didier Putod, Président du collège médical du GHT Lozère, le Pr. Patrice Taourel, Président de la Commission Médicale d'établissement du CHU de Montpellier et le Pr. Michel Mondain, Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes.

Contact presse :

CHU de Montpellier

Louise POTREL – Attachée de presse

04 67 33 91 83 – 06 71 60 72 62

l-potrel@chu-montpellier.fr